



CTPC du 9 décembre 2009

Délégation CFDT :

Christiane JOHO, Gérard LANG et Michel COMPOINT, titulaires, Marie-Claire AUTIER et Christian CHAMOREAU suppléants

Déclaration liminaire CFDT en ligne sur notre site

Arrêté relatif à la délocalisation des services du médiateur à CAEN

Le projet a été présenté par le médiateur **M. CONSTANS**.

La future implantation des services du médiateur à Caen, qui restera un service d'administration centrale, sera en centre ville dans des locaux de qualité. Le déménagement s'étalera sur une période allant de janvier à septembre 2010.

L'équipe sera renouvelée puisque seuls 2 agents sur 12 acceptent de suivre le service à Caen.

Le service ne bénéficiant plus des fonctions supports de la DPAEP, il est prévu d'augmenter les effectifs à 18 agents.

Les fiches de postes (DPAEP et DGFIP) seront bientôt diffusées.

Tous les agents affectés à CAEN bénéficieront des trois primes de restructuration.

Les agents ne suivant pas, bénéficieront un suivi personnalisé pour leur reclassement.

LA CFDT S'EST ABSTENUE.

Textes relatifs au CPFi (Centre de prestations financières)

Le projet qui n'érige plus ce Centre en Service à Compétence National a été présenté comme une rationalisation et une valorisation de la fonction financière par le Chef de service **M. PELLE**. Le CPFi sera composé de 4 pôles.

La création du CPFi au sein de la DPAEP s'inscrit dans le cadre de trois chantiers interministériels qui convergent vers la mutualisation d'activités financières :

- la révision générale des politiques publiques (RGPP) ;
- la valorisation des métiers financiers ;
- le déploiement du progiciel de gestion intégrée Chorus, nouvelle application budgétaire et comptable de l'Etat.

Le recrutement sur la base du volontariat s'est achevé fin septembre 2009.

64 agents sont en cours d'installation dans le bâtiment NECKER, en trois vagues (début et mi-décembre 2009 et début janvier 2010).

Ces agents ont suivi des formations métiers et outils adaptées (jusqu'à 12 jours pour certains).

La CFDT a posé la question de la conservation de la NBI pour les agents partant au CPFi.

Réponse du Président de séance M.GAUTIER : OUI.

La CFDT a également évoqué le sort des agents restant hors du CPFi.

Réponse du Président de séance M.GAUTIER :

Pour les directions à faible effectif, les personnels conserveront leurs missions.

Pour des équipes importantes, les agents conserveront leurs fonctions budgétaires et comptables avec des redéploiements à la marge.

LA CFDT A VOTE POUR.

Pandémie grippe H1N1.

M. ROCCA, Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité adjoint, a fait le point sur la situation de la pandémie.

Cette situation se stabilise partout sauf en France. Il précise que les ministères financiers participent à la campagne de vaccination.

Il a précisé que les plans de continuité d'activité (PCA) pour 24 directions de nos ministères ont été reçus. Ils espèrent que tous seront établis au 15 janvier 2010.

Bilan social 2008

M. SOETEMENT a présenté ce bilan social 2008 « au pas de charge ».

LA CFDT a dénoncé la parution de plus en plus tardive de ce document, rendant son examen sans grand intérêt : septembre 2006 pour le rapport d'activité 2005, octobre 2007 et 2008 pour les rapports 2006 et 2007 et décembre 2009 pour le rapport d'activité 2008.

Elle demande que la publication du bilan social soit effective au premier semestre de chaque année.

LA CFDT a regretté qu'aucune de ses demandes de l'année précédente n'aient été prises en compte pour la rédaction du rapport d'activité 2008.

LA CFDT a constaté qu'un nombre important de tableaux et de graphiques ont disparu du bilan social 2008.

M. GAUTIER reconnaît : « l'exercice n'est pas satisfaisant ». Il se dit favorable à notre demande quand à la période de parution du bilan social.

Il propose un groupe de travail afin de faire évoluer le contenu du bilan social.

PAUSE reprise à 14 heures

Points RH (PFR, réforme catégorie B, entretien professionnel, refonte principalat).

M. GAUTIER a annoncé que le point sur le principalat ne serait pas évoqué lors de ce CTPC.

LA CFDT parlant en son nom et celui des syndicats **CFTC, CGT, FO et SPAC-UNSA** demande une interruption de séance.

A la reprise des débats, **les syndicats demandent un vote sur chaque point RH figurant à l'ordre du jour du CTPC.**

M. GAUTIER refuse cette demande.

Les syndicats rappellent que les votes sont de droit (article 19 du règlement intérieur du CTPC).

M. GAUTIER refuse à nouveau cette demande.

Seconde interruption de séance.

L'administration maintenant ses positions, **la CFDT** et les **syndicats CFTC, CGT, FO et SPAC-UNSA** décident de quitter la salle.

[Lire le communiqué intersyndical](#)